

**OBJET :** Redevance occupation du domaine public restauration lors d'évènements (hors Viva Cité)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2213-6

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2125-1 à L2125-6 relatifs au régime des redevances

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L113-2 et R116-2,

Considérant

- la demande d'acteurs économiques de pouvoir exercer une activité de restauration sur le domaine public lors d'évènements ;
- que toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation ;
- qu'il appartient à la Ville de fixer les tarifs des divers droits d'occupation du domaine public ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la tarification des droits d'occupation du domaine public pour une activité de restauration lors d'évènements (hors Viva Cité).

Type d'occupation	Redevance
Food-truck / autre étal (dans la limite de 8mL de façade)	40€/ jour/unité
Forfait électricité	5€/jour

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 abstentions et 30 voix pour, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-54 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Publication : 15/03/2024

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 14 MARS 2024**

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>31</b>
<b>Convocations :</b>	<b>8 MARS 2024</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

**--ooOoo--**

**Etaient absents excusés :**

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

**--ooOoo--**

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.